



## ID. PATRIMOINE

# Qu'est-ce que le patrimoine de pays ?

- **Un patrimoine local**

Levez les yeux et regardez autour de vous ! Ce concours encourage à étudier le patrimoine local, car il abrite la mémoire de la commune dans laquelle vous vivez. Ce patrimoine est lié aux traditions et aux savoir-faire locaux, et ses matériaux viennent du sol, du pays. En participant à ce concours, vous allez découvrir ce patrimoine proche de vous. Vous pourrez comprendre comment il a accompagné l'histoire de votre ville, quel a été son rapport avec l'humain, quel rôle il peut jouer aujourd'hui et quel rôle il jouera demain.

- **Un patrimoine fonctionnel, témoignage de la vie quotidienne passée**

Aujourd'hui, le rôle fonctionnel du patrimoine local a souvent disparu. Pourtant, les lavoirs, les moulins, les fontaines, les fours et tous les autres patrimoines bâtis ont joué un rôle essentiel dans la vie quotidienne du passé. Ce patrimoine, en perdant sa fonctionnalité, a donc été fragilisé. Pourtant, il reste très important pour la commune et ses habitants, car il témoigne de la vie quotidienne passée. Ces patrimoines sont une trace des savoir-faire traditionnels anciens, qui risquent aujourd'hui de disparaître. Le petit patrimoine porte la mémoire d'une société et d'un territoire, et des techniques, des savoir-faire, des métiers et de l'artisanat propres à cette vie passée.

- **Un patrimoine différent du patrimoine protégé des Monuments Historiques**

En France, c'est une loi de 1837 qui met en place le classement des Monuments Historiques, avec la création de la commission des monuments historiques. Cette mesure vise à préserver le patrimoine en le **classant** ; pourtant, dès le début, ce classement ne concerne que quelques monuments exceptionnels : des châteaux, des citadelles royales, des cathédrales... La vision du patrimoine de l'histoire de France est encore assez limitée. Par exemple, il faut attendre plus de cinquante ans pour qu'en 1898, un premier site naturel soit classé Monument Historique : ce sont les cascades de Gimel en Corrèze. C'est en 1913 que la loi évolue, et permet d'**inscrire** à l'inventaire des Monuments. L'**inscription** est un premier niveau de protection. Le **classement** est le niveau suivant de protection, et le plus élevé.

Aujourd'hui, plus de 45 991 immeubles et 300 000 objets mobiliers (chiffres de 2022) sont protégés au titre des Monuments Historiques.

Pourtant, il reste beaucoup de patrimoines qui ne sont ni inscrits, ni classés, et qui ne sont donc pas protégés. Les patrimoines culturels, domestiques, industriels, quotidiens, qui ne sont pas protégés risquent des dégradations, des abandons ou même des destructions. Il est pourtant essentiel de transmettre ce patrimoine aux générations futures.

En participant à ce concours, vous contribuez à cette transmission, et vous œuvrez à la préservation de ce patrimoine local. Vous participez à garder cette connaissance du patrimoine local vivante, afin d'éviter leur abandon et leur dégradation.